

**VALLS COURT A LA CANONISATION
DE JEAN-PAUL II,**

le « saint » homme qui a soutenu Pinochet !



« La République ne reconnaît,

ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

Art 2 de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée
(IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr — <http://www.fnlp.fr>

Soutenez la Libre Pensée !

Paris, le 16 janvier 2015

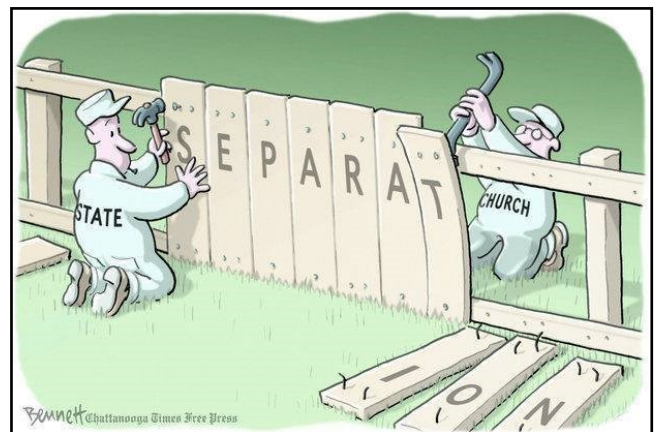
Madame, Monsieur,

L'actualité récente a fait beaucoup parler de la **Libre Pensée** et l'a mise au-devant de la scène médiatique. Nous voudrions vous expliquer notre action. Depuis des années, nos Fédérations départementales (nous en avons une dans chaque département) mènent des actions diverses et variées pour la défense de la laïcité, car nous considérons que la laïcité est un bien inestimable qu'il faut défendre.

En effet, permettre à chacun d'avoir le libre choix de ses options philosophiques est fondamental. Cela n'a pas toujours été le cas dans l'histoire de notre pays qui a connu des affrontements, parfois sanglants, entre les tenants d'une thèse ou d'une autre. Trop souvent, le pouvoir politique a prêté la main, dans ces situations, aux religions dominantes.

La Séparation des Eglises et de l'Etat (loi de 1905) fut le grand œuvre de la Libre Pensée, notamment. Cette loi a fait ses preuves et a permis, sur la durée, d'instaurer une relative paix civile. La religion est devenue une affaire privée qui ne regarde que les citoyens et les citoyennes. Cela impose une indépendance réciproque entre les affaires de la Cité et celles des religions.

En voulant installer des emblèmes religieux (notamment des crèches chrétiennes) dans les Maisons de la République, on lui appose ainsi une marque religieuse qui n'a pas lieu d'être. Que pensera le membre d'une autre confession ou un libre penseur s'il s'aperçoit que la Maison commune des citoyens fait la promotion d'un culte ? C'est une discrimination qui offense la liberté de conscience de tous.



La Libre Pensée agit aussi pour que la loi, notamment la loi laïque, soit la même pour tous sur la totalité du territoire du pays. Là aussi, la survivance du concordat de 1801, de la loi Falloux (contre laquelle s'est insurgé le grand libre penseur **Victor Hugo**) et des lois de Bismarck en Alsace-Moselle est une atteinte grave à la laïcité. Dans ces 3 départements, existe encore le délit moyenâgeux de blasphème

qui a valu, il y a quelques années, aux militants d'Act-Up, et plus récemment aux auteurs d'une pièce de théâtre, d'être poursuivis. C'est pourquoi, au nom du principe d'égalité de tous devant la loi, la Libre Pensée agit pour l'abrogation du statut clérical d'exception d'Alsace-Moselle.

De la même manière, nous voulons que l'effort de la Nation soit consacré uniquement à l'École de tous : l'École publique, laïque et républicaine. Nous sommes pour la liberté de l'enseignement qui fait que chaque parent peut scolariser (ou instruire lui-même) ses enfants dans les écoles de son choix (publiques ou privées). Mais la Libre Pensée estime que l'argent de tous (les impôts) doit être consacré à l'École de tous (l'École publique). Si des parents font d'autres choix que l'École publique, ils doivent en assumer les conséquences financières. La Libre Pensée reste fidèle à la formule « *Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée* ».



Chaque année, ce sont 8,5 milliards d'euros qui sont ainsi pris sur le budget de l'Education nationale pour financer l'école privée, à 95% catholique. Imaginons un seul instant que cette somme serve désormais à l'École publique, les choses changeraient rapidement dans le bon sens. C'est pourquoi la Libre Pensée continue d'agir pour l'abrogation de la loi Debré de 1959 qui a spolié l'École laïque d'une partie importante de ses moyens. Si cette loi contre l'École publique était abrogée, tout l'édifice des lois antilaïques disparaîtrait.



Sur un autre plan, pour compléter l'action de la Libre Pensée, nous voudrions vous informer des activités que nous menons autour des monuments aux morts pacifistes (il y en a plus de 120 recensés par les libres penseurs). Chaque année, nous organisons autour d'eux des rassemblements pour refuser les guerres et pour rappeler qu'il y a d'autres moyens que la barbarie militariste pour régler les problèmes entre les peuples.

Nous menons aussi une action résolue pour que les 639 Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale soient réhabilités par la République. Ces hommes, condamnés à mort par les conseils de guerre et fusillés devant la troupe, n'ont commis que le seul crime d'être des êtres humains et d'avoir dit non à des souffrances insupportables et à une mort inutile. C'est le droit de dire non à la barbarie que nous voulons voir reconnaître à travers notre action de justice pour la réhabilitation collective de ces 639 Fusillés pour l'exemple.

La Libre Pensée s'est aussi engagée dans la défense de la liberté de la recherche scientifique. Tout particulièrement, nous avons organisé ou fortement contribué à organiser cinq colloques dont trois internationaux et deux nationaux sur les problèmes



aits de bioéthique. La question de l'interdiction, puis de l'autorisation limitée de la recherche sur l'embryon humain et les cellules souches embryonnaires a été centrale dans toutes ces manifestations.

Il y aurait beaucoup d'autres aspects de l'action collective et individuelle des libres penseurs que nous pourrions évoquer, tant le champ d'action de la Libre Pensée est large.

Nous voudrions en venir maintenant à l'objet de cette lettre.

La Libre Pensée a besoin de votre soutien, notamment financier pour mener toutes ces actions. Pour pouvoir rester véritablement indépendant, nous ne recevons aucune subvention publique, tel est notre choix. Notre existence ne repose que sur les cotisations de nos adhérents et sur la vente de nos publications.

Un soutien financier de votre part nous aiderait considérablement à continuer nos actions pour la défense de la laïcité et pour le refus de la guerre. Nous vous en remercions par avance.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

Recevez l'expression de nos sentiments laïques les meilleurs.

Jean-Sébastien Pierre

Président de la Fédération nationale de la Libre Pensée

Docteur en sciences, Professeur émérite à l'Université de Rennes-1

Ancien membre de la Commission 29 du Comité National (CNRS)

Contribution à envoyer à : **Libre Pensée 10/12 rue des Fossés-saint-Jacques 75005 Paris**

Chèque à l'ordre de « *Libre Pensée* ». Les dispositions fiscales en vigueur permettent d'effectuer des versements avec "effet de levier" : un don de 150 €, par exemple, équivaut à 50 € de don et 100 € d'épargne restituée l'an prochain sous forme de déduction fiscale ou de crédit d'impôt (nous vous enverrons le reçu correspondant).



